

Procès-verbal Conseil Municipal du 04 octobre 2023

Président : Christian LAGENTE
Secrétaire : René ROBERT
Présents : Clément BANQUET, Éric ESCAICH, Sandrine GUEGAN, Christian LAGENTE, Roland OLIVET, René ROBERT, Serge ROUQUET,
Absents : Aurore SICRE.

Date d'envoi de la convocation : 29 septembre 2023

La séance début à 20 h 45 et se termine à 23 H 00

Ordre du jour :

1. SDEHG rénovation des appareils d'éclairage publics routiers.
2. Délibération relative à la convention territoriale globale.
3. Délibération acceptant la délégation de l'exercice DPU.
4. Délibération relative à la convention, l'installation, à l'entretien et au contrôle des bornes incendie.
5. Délibération relative à la saisine du CST concernant la participation de la commune aux couvertures santé et prévoyance

Délibérations :

2 Ajouts à l'ordre du jour en début de séance

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois 2022.

Délibération SDEG : convention de reconnaissance de servitude légale.

Accord à l'unanimité pour ajouter ces 2 points à l'ordre du jour.

1. Le rapport d'activité de la Communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois 2022.

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2022 tel que présenté.

2. Délibération SDEHG convention de reconnaissance de servitude légale.

La convention de servitude signée entre le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Garonne (SDEHG) et la commune de Saint-Julia concerne la parcelle Section B n° ZI 024 (près de la station d'épuration) sur laquelle sont installés 4 supports PBA (Poteaux électriques) et sur lesquels passent des conducteurs aériens et leurs ancrages pour renforcer la ligne électrique d'En Ouxet.

Vote : 7 voix pour.

3. SDEHG rénovation des appareils d'éclairage publics routiers.

Il s'agit de rénover 20 points d'éclairage en projecteur LED sur la descente du cimetière près de l'école. Le SDEHG propose l'installation de LED et le remplacement des têtes du lampadaire. Toutefois

Roland OLIVET fait remarquer que ces lampadaires ne servent qu'à éclairer le chemin de l'école. Or, ils sont allumés inutilement toutes les nuits et toutes les vacances scolaires. Il serait préférable d'installer un programmateur plutôt que de changer l'intégralité du lampadaire. La décision est donc reportée après étude de cette proposition. Christian LAGENTE prend contact avec le SDEHG pour une nouvelle étude.

4. Délibération relative à la convention territoriale globale.

Cette convention signée entre la Communauté de Commune et la CAF vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre et ce pour une durée de 4 ans.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de convention CTG approuve le projet.

Vote : 6 voix pour – 1 abstention.

5. Délibération acceptant la délégation de l'exercice DPU.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la Communauté de Communes en date du 4 juillet 23 a institué un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et zones à urbaniser (AU) telles qu'elles sont délimitées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Que par délibération le conseil communautaire a décidé de déléguer l'exercice de DPU aux communes membres de la Communauté de Communes.

La Conseil municipal, l'exposé du maire entendu après en avoir délibéré décide d'accepter la DPU.

Vote : 7 voix pour

6. Délibération relative à la convention, l'installation, à l'entretien et au contrôle des bornes incendie.

Le contrôle et l'entretien des poteaux incendie raccordés sur le réseau d'eau potable sont confiés au SIEMN31 puis à Réseau 31.

Réseau31 nous propose d'établir une nouvelle convention sur la base d'une fréquence de 3 ans.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette nouvelle convention.

Vote : 7 voix pour

7. Délibération relative à la saisine du CST concernant la participation de la commune aux couvertures santé et prévoyance.

Monsieur le maire rappelle qu'en matière de Mutuelle de Santé et de Prévoyance les salariés de la commune peuvent dorénavant choisir un contrat groupe proposé par le Centre de Gestion ou une mutuelle labélisée et propose un versement à tout agent ayant souscrit à la convention de participation proposée pour un montant unique de 35 € pour le mutuelle santé et de 15 € pour la prévoyance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition de participation.

Vote : 7 voix pour.

Points divers

Il va être demandé à la ligne de bus LIO de marquer l'arrêt sur la départementale le soir avant de monter au village afin de laisser descendre les enfants qui résident dans la campagne.

Une information est communiquée au conseil sur l'acceptation des subventions de la DRAC et de la Région concernant la rénovation des tableaux de l'église.

Un devis sera demandé à plusieurs fournisseurs pour les panneaux de nom de route, de rues et de chemins après l'adressage qui vient d'être réalisé sur la Base d'Adresse Locale.

Un rappel est fait de la réunion organisée par Isabelle Sallé et le SIPOM le 11 octobre 23.

Un rappel est fait sur la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de notre commune et du délai de 30 jours pour faire sa déclaration chez son assureur à compter du 23 septembre date de la parution de l'arrête au Journal Officiel.

Une communication est faite sur la nomination d'Éric ESCAICH, de Catherine BENAZET et de Sylvain CHARUE à la commission de contrôle des élections.

Une vente des livres de la bibliothèque est organisée le samedi 14 octobre sous le préau mais on a besoin de main-d'œuvre le samedi 7 octobre pour descendre ces livres.

Une réunion est organisée entre Christian LAGENTE, René ROBERT, Marie Christine MONNOYER et la Directrice de l'école pour « revitaliser » les commémorations et peut être préparer avec les enfants de l'école une cérémonie différente.

Une communication est faite sur la préparation en interne du site officiel de la mairie : Saint-Julia.fr